



Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. 099 /2013

Objet : Conseil communal du 28-03-2013 – interpellation de Mme Van DEN BROUCKE, Conseillère communale, concernant une maison inhabitable, Rue des fleuristes n°147

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Par la présente, veuillez trouver la réponse à la question de Mme Van DEN BROUCKE, Conseillère communale, concernant une maison inhabitable, Rue des fleuristes n°147

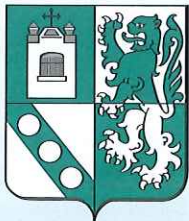
La maison du 147 de la rue des Fleuristes a été achetée par la Commune en octobre 1983. Le dernier occupant, décédé en 2010, y habitait depuis 1986.

Durant les dernières années d'occupation, des travaux d'entretien ont été effectués parce que la commune n'entendait pas mettre fin au contrat de location pour des raisons sociales.

Depuis son décès, cet immeuble n'est plus en état d'être reloué.

Les travaux nécessaires à sa mise en conformité représenteraient des montants trop importants (+/-€100.000,00) et ne se justifient pas pour les raisons suivantes:

- en 1994, le Gouvernement régional approuvait le Plan particulier d'affectation du sol "Fleuristes" adopté par le Conseil communal. Ce plan prévoyait un lotissement communal sur l'ensemble du front de la rue des Fleuristes, entre le Clos Fleuri et l'immeuble du 185. Dans ce cadre, les immeubles 143/ 145 et 147 étaient destinés à la démolition.
- en 1996, la commune a acquis l'immeuble voisin portant le n° 145. Cet immeuble est actuellement occupé par quelques associations culturelles dans l'attente de l'achèvement des travaux du Fourquet.
- en 1998, le Conseil communal décide d'acquérir le n°143 (ce dossier de vente complexe est lié à une succession où les différents héritiers n'ont jamais trouvé un accord pour la revente. Ce dossier n'est toujours pas abouti. De plus, depuis cette date, et de manière successive, les différents héritiers sont décédés. Une nouvelle réunion avec les avocats des différentes parties – les enfants des héritiers - sera programmée en mai 2013.)
- Suite au projet de construction d'une nouvelle maison de repos, la partie lotissable des terrains communaux a certes été réduite et il convient de maintenir (vu l'explosion démographique) des zones récréatives. Les terrains situés le long de la rue des Fleuristes devraient, après acquisition définitive du 143, faire l'objet d'un lotissement.



Berchem-Sainte-Agathe

- Dans cette perspective, les 3 immeubles seront démolis pour une utilisation plus rationnelle des terrains en termes de nouveaux logements.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.


Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,

Philippe ROSSIGNOL


Le Bourgmestre

Joël RIGUELLE

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. 099 /2013